

## Editorial du n° 25

**Michel Tozzi**

La nouvelle " loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ", fortement contestée par un mouvement social, a été votée par le Parlement français fin mars 2005. Ce pouvait être l'occasion, autour de la définition du socle commun visé pour tout élève à l'issue de la scolarité obligatoire, d'y inclure l'apprentissage de la pensée réflexive, ce qui n'a pas été le cas. Une mesure nouvelle interroge notre réflexion, l'éventualité d'un enseignement de philosophie en première littéraire : "... dans le cadre d'une spécialisation plus marquée... La série L, solidement ancrée selon quatre dominantes... serait par exemple renforcée par l'introduction, en première, d'une préparation à la philosophie (humanités)... " (Rapport annexé à la loi, p. 46).

Mesure d'extension de la philosophie en amont de la terminale limitée (à la première et seulement à la série littéraire), quand on considère le développement de pratiques à visée philosophique... à l'école primaire. Mais dont l'intérêt serait double :

- d'une part en commençant la philosophie une année avant le baccalauréat, sans le poids que cet examen exerce sur son enseignement, ce qui introduirait une respiration (celle de la gratuité de la pensée dans un monde utilitariste), et allongerait la maturation des apprentissages ;
- d'autre part, ce qui n'a jamais été fait en France contrairement à l'Espagne ou l'Italie par exemple, en amenant à concevoir une progression dans le programme (initiation et consolidation) et une pratique étalée sur un cursus.

Le 5e colloque sur les nouvelles pratiques philosophiques à l'école et dans la cité s'est tenu les 1er et 2e avril à Poitiers, en présence de plus d'une centaine de participants. La nouveauté était la dimension internationale, avec des interventions de l'Unesco, de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Belgique, des États-Unis... Compte rendu dans notre prochain numéro. Le projet est de tenir le sixième l'an prochain au siège de l'Unesco à Paris.